



Le pillage des ressources naturelles et la guerre au Congo

2005

Le pillage des ressources naturelles et la guerre au Congo

Préambule

Dans le cadre de son thème « les violences économiques en Afrique », la Commission Afrique-Dialogue de Pax Christi Wallonie-Bruxelles a invité, le 21 juin 2005, Madame Catherine André, auteur de la première partie du Rapport sénatorial de la Commission Grands Lacs.

Devant un auditoire nombreux et fort intéressé, Madame André a montré la gravité et les conséquences du pillage des ressources naturelles au Congo. Ce pillage est un enjeu central de la guerre dans l'est du Congo... D'où sa question : "Comment rendre la paix économiquement plus intéressante que la guerre ?", question pertinente posée à la fin de son exposé.

Introduction

Quels sont les enjeux économiques de l'exploitation et de l'exportation de certaines ressources naturelles du Congo ? Quels sont les mécanismes de ce pillage ? On veut ici donner une clé de lecture et une grille d'analyse à partir des chiffres de 2000-2002, époque de l'enquête parlementaire du Sénat de Belgique sur l'implication éventuelle de sociétés belges dans ce pillage. Ces chiffres donneront une idée du poids que cela représentait pour une petite économie comme celle du Rwanda, et du poids que représentait pour des entreprises plus ou moins importantes le pillage dans différentes régions du Congo.

Le but ici est de décrire brièvement l'exploitation, la commercialisation et l'exportation des ressources du Congo dans le contexte particulier qui est le sien : un contexte de guerre, d'effondrement de l'Etat et de déclin économique profond. On ne peut pas comprendre les causes des violences actuelles au Congo si on ne prend pas en compte l'évolution générale de ce pays : c'est à dire un déclin économique profond, une économie criminalisée, un système de prédation. Contexte tout à fait particulier qui a permis la guerre, contexte dans lequel les pays impliqués réalisent des enjeux économiques.

Les activités d'exploitation et de commercialisation des ressources du Congo sont situées principalement dans le secteur informel qui ne respecte pas le droit congolais. Le contexte congolais est hautement criminalisé et les armées étrangères ainsi que les entreprises et les particuliers trouvent un intérêt à la perpétuation de la guerre. En situation de déclin économique, l'exploitation et l'exportation sont souvent illégales. Il y a pillage plus ou moins important selon les ressources.

Un mot sur le concept de pillage économique

L'idée ici, c'est de partir du concept de pillage économique. Le pillage économique est défini comme la part de la valeur ajoutée qui sort du pays sans être compensée par des importations équivalentes et des investissements dans le pays exportateur, lui permettant de préserver son capital économique. C'est en essayant d'évaluer la valeur ajoutée qui reste dans le pays et la valeur ajoutée qui sort du pays à chaque exportation d'une ressource naturelle qu'apparaît l'ampleur du pillage. Ce concept permet de mesurer le poids économique du pillage ainsi que la dimension sociale de ce pillage : il est évident en effet que ce pillage ne profite évidemment ni à l'Etat, ni à la population.

De plus, comme on va le voir, il y a deux types de pillages : d'une part, le pillage venant du vide politique et du comportement de prédation hérité de l'époque Mobutu qui sert principalement des réseaux d'élites politiques ; d'autre part, il y a le pillage directement lié au financement de la guerre par les armées étrangères.

Le pillage concerne les principales ressources que sont le cobalt, le diamant, l'or et le coltan. Au moment de l'enquête sénatoriale belge, en 2002, il était clair que le coltan était relativement important et qu'il a permis de financer la guerre et l'armée rwandaise au Congo. L'étude de ces quatre produits permet de montrer l'ampleur de la fraude et la manière dont les pillages sont liés à la guerre. Leur exploitation - exportation peut soit financer des réseaux d'élites, soit financer la guerre.

Le cobalt

En 2002, le Congo était premier producteur de cobalt avec une production de 18.000 tonnes sur les 35.000 consommées mondialement. Depuis lors, les tonnages mondiaux ont légèrement augmenté, la production du Congo reste très élevée : elle représente plus ou moins un tiers des 50.000 tonnes produites mondialement.

En ce qui concerne le cobalt, il y a deux types de production : une production formelle et une production informelle. Production formelle : celle produite par le secteur formel tel la Gécamines et qui exporte à peu près la moitié du cobalt produit par l'ensemble du Congo, soit pour l'année 2002, 9.000 à 10.000 tonnes. A côté de cela, il y a une production informelle qui représente donc la moitié de la production. C'est une production de minerai à forte concentration de cobalt, à 10 %, parfois plus. Une partie de ce minerai est concentrée sur place avant d'être exportée, à peu près la moitié - 4 à 5.000 tonnes -, et l'autre partie quitte le territoire en fraude, pour être concentrée à l'étranger ou être produite comme concentrée à 99% ailleurs.

Il faut souligner qu'à l'époque, l'exploitation artisanale sur les sites de la Gécamines était illégale. Cependant, elle était avalisée par le gouvernement pour des raisons sociales, les creuseurs faisant ce travail pour raison de survie, les travailleurs de la Gécamines n'étant pas payés. Aucune réglementation ne régit cette exploitation informelle : elle est anarchique, nocive pour la santé, et à un certain moment se faisait sur les sites de radioactivité dont l'accès était interdit à l'époque de l'Union Minière déjà. Cette exploitation est donc illégale et l'exportation est contraire au droit

congolais qui spécifiait que l'on ne pouvait exporter tel quel du minerai à l'état brut, même relativement concentré, et parce que le pays à l'époque pouvait produire du cobalt concentré à 99%.

Ainsi donc, le droit congolais prévoyait que le minerai soit traité sur place. Mais, dans la pratique, l'exportation a été avalisée et donc le fait d'avoir toute une partie du minerai qui est exporté tel quel constitue un pillage. Pillage d'une partie de la valeur ajoutée qui pourrait être produite sur place et qui aurait pu fournir des emplois et des salaires. Ainsi donc une partie de la valeur ajoutée qui aurait pu bénéficier au Congo part à l'étranger et contribue aux bénéfices de sociétés étrangères.

Au plan national, la loi est contournée, les activités sont illégales mais avalisées par l'autorité. Et au plan international, aucune réglementation ne prévoit de limiter le pillage ou d'obliger un traitement plus poussé du minerai dans le pays même. En fait, à cette époque, le Congo aurait eu la possibilité, - en investissant 5 à 10 millions US \$ dans certaines unités de la Gécamines -, de produire au moins un concentré avant de l'exporter et donc de créer de la valeur ajoutée au Congo même.

Depuis lors, plusieurs petites unités de traitement ont été mises en place, donc le pillage du minerai congolais a légèrement diminué : le minerai est légèrement concentré (à au moins 30 %) avant d'être exporté.

Ce qui est intéressant dans l'étude du pillage, c'est de voir la relation pillage - guerre ou pillage - violence, c'est de voir comment cette valeur ajoutée est répartie au sein de la filière. Quelle est la part de la valeur ajoutée qui revient directement à la population, quelle est la part qui revient à la filière commerciale ou aux entreprises étrangères ?

En ce qui concerne le cobalt, les creuseurs perçoivent en fait 4 % du prix du cobalt sur le marché mondial. Il apparaît donc que la population ne perçoit qu'une très faible partie du prix auquel il va être vendu à l'extérieur. A ce niveau, le pillage est relativement grand par les entreprises qui le revendent sur le marché mondial et qui ne réinvestissent pas ou peu au Congo.

Quel a été le rôle du cobalt dans le financement de la guerre ? Il s'est réalisé via les concessions de la Gécamines aux Zimbabwéens ou autres, et également via des ponctions du gouvernement à la Gécamines ou à d'autres entreprises privées. Les Congolais ont financé la guerre et l'appui donné par les Zimbabwéens en échange de concessions. De même, les ponctions du gouvernement congolais étaient très importantes - cela les entrepreneurs belges le disaient - et lui permettaient de financer la guerre.

Le problème du pillage est un problème en soi parce que dans le cas du cobalt, d'une part, il a permis de financer la guerre et d'autre part, il a permis à un réseau d'élites de se financer... L'effet sur le terrain est clair : les creuseurs ne perçoivent que 4 % du prix du cobalt. L'argent du pillage et ses bénéfices, la part de la valeur ajoutée du cobalt part à l'extérieur, est réinvestie à l'extérieur. Il ne revient donc pas dans le circuit de l'économie congolaise, ce qui alimente et aggrave la spirale de déclin et de pauvreté.

Le diamant

Le diamant, comme on le sait, a remplacé le cuivre dans la balance extérieure du Congo. En 2002, il représentait 60 % des exportations du Congo.

Pour le diamant aussi, il y a deux types de production : l'une formelle, l'autre informelle. La production formelle représentait un tiers de la production totale. Cette production était gérée par la MIBA (au Kasai) qui souffrait sous le président Laurent Kabila de graves désinvestissements, dus aux ponctions effectuées pour financer la guerre. Les deux tiers de la production de diamant au Congo provenaient du secteur informel réparti sur différents sites. Il faut ajouter que ce qui a provoqué cette expansion de la production et de l'exportation du diamant, c'est le besoin de survivre: la pauvreté a poussé les exploitants à "creuser" dans des sites considérés comme ayant peu de valeur.

Si l'exploitation artisanale est informelle (les deux tiers), une grande partie des exportations est tout à fait illégale parce que le diamant à l'époque passait en fraude: certains parlent de la moitié, d'autres des deux tiers des exportations passées en fraude... Ce qui constitue une perte de recettes pour un État qui cherche à se financer. Et dans le contexte congolais, les entreprises avaient tout intérêt à frauder ! A l'époque, tout comme pour le cobalt, il n'y avait, au niveau international, aucune règle qui pouvait limiter l'importation de diamants illégaux. Il y avait vraiment un vide juridique au plan international qui est maintenant comblé en partie par le processus de Kimberley et par le système de certification de Kimberley.

La loi congolaise considérait comme illégale toute exportation de diamant qui n'était pas passée par un centre d'expertise. Mais ceci n'était valable que pour le Congo. Donc Anvers pouvait très bien importer sans difficulté des diamants considérés au Congo comme illégaux. A Anvers, on disait : "Nous ne pouvons rien faire contre l'importation de diamants venant d'Ouganda ou du Rwanda"... alors qu'il est clair que ceux-ci étaient directement "impliqués" dans la guerre. Internationalement, il fallait un système de certification. Système que le processus de Kimberley a approuvé et qui a alors été approuvé par le Congo. Tout pays importateur est donc obligé de voir si le colis de diamant est bien certifié. L'enjeu est donc de lutter contre la fraude et contre la perte de recettes potentielles pour le Congo. Mais il est clair maintenant que même si Kimberley est appliqué, le diamant part illégalement via Dubaï et revient à Anvers par cette trajectoire détournée. Ce qui montre que le système de certification de Kimberley ne permet quand-même pas de limiter la fraude et les exportations illégales.

Quelle est alors la répartition de la valeur ajoutée sur la filière du diamant ? En fait, les études montrent que les comptoirs payaient à leurs clients 85 % de la valeur offerte à Anvers. Ce qui est relativement élevé. Cela signifie que 80 à 85 % de la valeur d'un diamant vendu à Anvers restait au Congo. C'est important comparé au cobalt, comme vu plus haut. Sur le prix d'un diamant vendu à Anvers, 50 % du prix revient à l'organisation de la mine et du creuseur, et 30 % du prix revient au transporteur.

Comment expliquer cette différence par rapport au cobalt ? Par la différence de la structure du marché : il y a une information beaucoup plus complète et la

concurrence est nettement plus importante pour ce marché du diamant. Le fait qu'il y ait moins de concurrence sur le cobalt permet aux comptoirs ou aux commerçants de prendre une plus grande marge bénéficiaire. Quel a été le rôle du diamant dans le financement de la guerre ? Il est clair que les armées rwandaises et ougandaises ont tenté de monopoliser certains segments commerciaux ou ont essayé de contrôler les taxes. En contrôlant Kisangani en 2000, ils ont essayé de monopoliser des filières, et en tout cas ils ont essayé de contrôler les comptoirs et donc les taxes. C'est via les taxes qu'ils pouvaient financer leur guerre. Pour contrer le pillage du diamant, on a voulu le processus de Kimberley. Mais on doit constater que Kimberley n'est apparemment pas suffisant...

L'or

L'or est exploité essentiellement à l'est du Congo, soit de manière artisanale par exploitation alluviale, soit dans les sites miniers de Kilomoto. Ce que l'on a constaté, c'est la monopolisation par les armées burundaises, rwandaises et ougandaises soit des sites miniers, soit des filières d'exportation. Cette exportation était de toute façon illégale depuis des années. Les exportations de l'or passaient depuis des années par le Rwanda, et par le Burundi qui le raffinait.

Avec la guerre, il y a eu un léger changement de circuits. L'Ouganda a monopolisé fortement Kilomoto. Et le Rwanda a pris en partie la part du Burundi en monopolisant les filières artisanales. Quelques chiffres : l'Ouganda exportait 11 tonnes d'or pour une valeur de 90.000.000 de dollars et le Rwanda en exportait pour 30.000.000 de dollars. Or à l'époque, le budget du Congo (en 2000) était de 180.000.000 de dollars.

En part de valeur ajoutée, c'est-à-dire en perte économique pour le Congo, qu'en est-il ? En ce qui concerne l'exploitation artisanale alluviale, il existait quand-même une certaine concurrence, étant donné que le Rwanda ou les autres pays en guerre ne pouvaient monopoliser tout à fait les filières : 50 % de la valeur ajoutée de l'or restait quand-même au niveau des creuseurs. Tandis que dans la mine de Kilomoto sachant mieux monopoliser le site, la valeur ajoutée ponctionnée par les armées était nettement plus importante et pouvait atteindre 80 %. Au niveau du Congo, c'est une exportation illégale, et au niveau international, aucun cadre ne permettait de gérer cette situation. Tout cela a permis directement de financer les armées ougandaises et rwandaises, ou en tout cas leurs réseaux.

Le coltan

Un mot sur le coltan. Il y avait en gros deux filières : une filière contrôlée par l'armée rwandaise et une filière contrôlée par des entreprises étrangères ou congolaises. En ce qui concerne les filières contrôlées par l'armée rwandaise : on a calculé qu'en 2000, l'armée rwandaise contrôlait et exportait en tout cas 1.200 tonnes sur les 2000 exportées dans la région. Soit les deux tiers de cette production contrôlée directement par l'armée rwandaise avec un niveau de pillage de 100 %, c'est-à-dire que 100 % de la valeur ajoutée du coltan était monopolisée par les Rwandais qui utilisaient souvent pour travailler des prisonniers ou de la main-d'oeuvre forcée.

Ce pillage représentait de 80.000.000 à 100.000.000 de dollars, soit l'équivalent, à l'époque, du budget total des dépenses militaires officielles du Rwanda. C'est donc grâce à l'exploitation du coltan que le Rwanda a pu doubler ses dépenses militaires. L'enjeu était de financer la guerre et/ou les intérêts des groupes militaro-commerciaux.

En ce qui concerne les filières congolaises, la répartition de la valeur ajoutée était la suivante : 10 % de la valeur ajoutée partaient aux creuseurs, 50 % pour les intermédiaires congolais et 40 % restants pour les intermédiaires étrangers. Ce qui veut dire que, pour les filières congolaises, 60 % de la valeur ajoutée restaient au Congo.

Le pillage et la guerre

Au Congo, dans l'ensemble des filières, la forme d'exploitation industrielle a disparu et a laissé place à une exploitation informelle qui n'obéit à aucun cadre réglementaire. C'est un immense problème. Le Congo est passé économiquement de l'exportation de produits semi-finis ou même concentrés, à l'exportation de minerais bruts. Ce pays est non seulement pillé, mais aussi privé d'une part de la valeur ajoutée produite et réalisée sur place. Entre 50 et 100 % de la valeur ajoutée selon les filières quittent le Congo au bénéfice des intermédiaires régionaux ou internationaux. Elle est placée et réinvestie à l'extérieur.

Quels sont les enjeux pour le Congo ? Ce système de prédation est l'une des causes de la guerre. Les acteurs qui profitent de ce pillage vont tout faire, c'est évident, pour maintenir cette situation de chaos et d'insécurité qui leur permet de tirer un profit maximum, grâce au contrôle des filières. La guerre se cofinance et devient un enjeu pour le commerce militaire. Les enjeux à long terme sont aussi le contrôle de certains sites par le Rwanda et l'Ouganda.

Les richesses du Congo constituent un enjeu central du conflit armé au Congo. Des experts mandatés par l'ONU l'ont montré dans trois rapports, et ont pointé du doigt plusieurs entreprises belges. La commission d'enquête mise en place par le Sénat en 2002 pour faire la lumière sur la responsabilité des entreprises belges et proposer des remèdes n'a pas abouti à un résultat sérieux. Ce commerce illégal et ce pillage compromettent toute chance de paix véritable dans la région, objectif proclamé de la politique belge. Comment donner une chance à la paix ?

Engagée dans le processus de transition au Congo, la Belgique participe à la formation de brigades de la future armée intégrée, de même qu'elle apporte son soutien à la préparation des élections prévue pour mai 2006. Mais la présence de militaires étrangers dans la région du Kivu est encore et toujours attestée par des observateurs objectifs. Et le pillage des richesses continue...

Dans ce contexte d'occupation et de pillage, certaines autorités belges et européennes veulent relancer la CEPGL, la Communauté Économique des Pays des Grands Lacs. Est-ce la solution ou la légalisation du pillage ? Pax Christi

Wallonie - Bruxelles pense que le retour à une paix véritable dans l'est du Congo est une condition "sine qua non" à la relance de la CEPGL.

Conclusion

La question est donc : comment rendre la paix économiquement plus intéressante que la guerre, tenant compte qu'il existe des enjeux financiers importants pour les armées extérieures et pour les factions armées. Comment favoriser la création de valeur ajoutée au Congo même ? Comment recréer le cadre économique et institutionnel favorable aux investissements ? La cause des violences au Congo se trouve dans le déclin économique, dans le développement d'une économie de prédation et de criminalisation de réseaux. Il faut donc aider cet État à contrôler et réglementer l'exploitation des ressources naturelles pour réduire la fraude. Il faut un cadre formel efficace. Pour cela, il faut bien sûr, le retrait des troupes et une pacification véritable de l'Est du Congo. Et pour le moment on ne voit pas encore de solutions vraiment efficaces.

***Philippe de Dorlodot**, Président de Pax Christi Wallonie-Bruxelles, sur base de la rencontre-débat organisée par la Commission Afrique-Dialogue de Pax Christi Wallonie-Bruxelles, avec pour invitée **Catherine André**, auteur de la première partie du Rapport sénatorial de la Commission Grands Lacs.*



Editeur responsable :

Anne-Sophie Poncelet
Pax Christi Wallonie-Bruxelles, Asbl
Rue Maurice Liétart 31/1
B-1150 Bruxelles – Belgique
Tél. +32 (0) 2 738 08 04
Fax +32 (0) 2 738 08 00
E-mail : info@paxchristiwb.be

*Publié avec le soutien du Service de l'Education permanente de la
Communauté française*